



Charte des Thèses

PREAMBULE

La charte vise à assurer les meilleures conditions pour le déroulement de la thèse. Elle est signée avant l'inscription en thèse par le Doctorant, son Directeur de thèse (et éventuellement ses co-Directeurs), le Directeur de l'UMRI et le Directeur de l'Ecole Doctorale.

I – Droits et devoirs de la formation doctorale ou de l'école doctorale

L'école doctorale doit créer une communauté et une dynamique favorisant l'autonomie et la responsabilisation des doctorants.

- 1- Propose aux encadreurs des formations leur facilitant leur rôle d'accompagnant.
- 2- Vérifie les conditions d'encadrement (disponibilité de l'encadreur, nombre de doctorants encadrés).
- 3- Veille à ce que le doctorant possède les revenus nécessaires à la réalisation de sa thèse dans de bonnes conditions.
- 4- S'assure de la qualité scientifique des sujets et des projets de recherche ainsi que des potentiels humains et techniques y afférents.
- 5- Informe les doctorants des débouchés potentiels.
- 6- Assure la validation des étapes de la réalisation du projet.
- 7- Organise d'une part la formation scientifique et d'autre part des formations qui contribuent à un élargissement scientifique par rapport à un projet de la thèse ainsi que des formations transversales.
- 8- Met en œuvre une procédure de médiation en cas de conflit.
- 9- Facilite l'ouverture à l'international.
- 10- Inscrit le doctorant dans une démarche citoyenne, responsable et respectueuse des droits de l'homme et de l'environnement.
- 11- Veille à la qualité des rapporteurs et/ou des membres du jury.
- 12- Met à la disposition du docteur tous les renseignements de nature à favoriser son insertion professionnelle et assure le suivi de son parcours professionnel.

II – Droits et devoirs de la direction de thèse

- 1- Propose un sujet de recherche original.
- 2- Veille, en concertation avec le directeur de l'UMRI d'accueil, à ce que le doctorant ait les moyens d'assumer la réalisation de son travail (financement, équipement, documentation, intégration dans une équipe de recherche, séminaires...).
- 3- Respecte et fait respecter les étapes d'avancement et les exigences spécifiques (faisabilité, rapports, durée).
- 4- Fournit un environnement sain et sécurisé et s'assure que le doctorant respecte les règles d'hygiène et de sécurité dans son activité.
- 5- Accompagne le doctorant dans la définition et la réalisation de son projet.
- 6- Peut solliciter une médiation en cas de conflit avec le doctorant.
- 7- Développe l'autonomie et la responsabilité du doctorant.
- 8- Veille à la diffusion et à la valorisation du travail du doctorant en respectant les règles de propriété intellectuelle.
- 9- Respecte les engagements de confidentialité.

III –Droits et devoirs du doctorant

- 1- Participe à l'élaboration de son projet et à la recherche de son financement.
- 2- Respecte les règles relatives à la vie collective, à la déontologie scientifique, à l'hygiène et à la sécurité.
- 3- S'implique activement dans la réalisation de son projet de thèse.
- 4- Peut solliciter une médiation en cas de conflit avec son directeur.
- 5- Présente ses travaux lors de séminaires de l'UMRI, de la formation doctorale ou de l'école doctorale dont il relève.
- 6- Participe à la vie de l'UMRI d'accueil et de l'école doctorale.
- 7- Est auteur pour tous les travaux issus de sa thèse.
- 8- Respecte les engagements de confidentialité de ses travaux de recherche et de ceux du laboratoire.
- 9- S'engage à répondre, après l'obtention de sa thèse, aux questionnaires lancés par son école doctorale afin de suivre le parcours professionnel des docteurs de son établissement.
- 10- Rédige durant sa première année de thèse (voire sa deuxième année) un texte de 1 à 4 page(s) précisant : les enjeux éthiques, sociétaux et environnementaux de la recherche qu'il effectue aujourd'hui et qu'il prépare pour demain.

Yamoussoukro, le

Année Scolaire 20...../ 20.....

Le Doctorant

Nom :

Prénoms :

Signature :

Le Directeur de thèse à l'INP-HB

Nom :

Prénoms :

Signature

Le Directeur de l'UMRI

Nom :

Prénoms :

Signature

Le Directeur de l'Ecole Doctorale

Nom :

Prénoms :

Signature



EDP - SAPT

Ecole Doctorale
Sciences Agronomiques
et Procédés de Transformation

Charte des Thèses

PREAMBULE

La charte vise à assurer les meilleures conditions pour le déroulement de la thèse. Elle est signée avant l'inscription en thèse par le Doctorant, son Directeur de thèse (et éventuellement ses co-Directeurs), le Directeur de l'UMRI et le Directeur de l'Ecole Doctorale.

I – Droits et devoirs de la formation doctorale ou de l'école doctorale

L'école doctorale doit créer une communauté et une dynamique favorisant l'autonomie et la responsabilisation des doctorants.

- 1- Propose aux encadreurs des formations leur facilitant leur rôle d'accompagnant.
- 2- Vérifie les conditions d'encadrement (disponibilité de l'encadreur, nombre de doctorants encadrés).
- 3- Veille à ce que le doctorant possède les revenus nécessaires à la réalisation de sa thèse dans de bonnes conditions.
- 4- S'assure de la qualité scientifique des sujets et des projets de recherche ainsi que des potentiels humains et techniques y afférents.
- 5- Informe les doctorants des débouchés potentiels.
- 6- Assure la validation des étapes de la réalisation du projet.
- 7- Organise d'une part la formation scientifique et d'autre part des formations qui contribuent à un élargissement scientifique par rapport à un projet de la thèse ainsi que des formations transversales.
- 8- Met en œuvre une procédure de médiation en cas de conflit.
- 9- Facilite l'ouverture à l'international.
- 10- Inscrit le doctorant dans une démarche citoyenne, responsable et respectueuse des droits de l'homme et de l'environnement.
- 11- Veille à la qualité des rapporteurs et/ou des membres du jury.
- 12- Met à la disposition du docteur tous les renseignements de nature à favoriser son insertion professionnelle et assure le suivi de son parcours professionnel.

II – Droits et devoirs de la direction de thèse

- 1- Propose un sujet de recherche original.
- 2- Veille, en concertation avec le directeur de l'UMRI d'accueil, à ce que le doctorant ait les moyens d'assumer la réalisation de son travail (financement, équipement, documentation, intégration dans une équipe de recherche, séminaires...).
- 3- Respecte et fait respecter les étapes d'avancement et les exigences spécifiques (faisabilité, rapports, durée).
- 4- Fournit un environnement sain et sécurisé et s'assure que le doctorant respecte les règles d'hygiène et de sécurité dans son activité.
- 5- Accompagne le doctorant dans la définition et la réalisation de son projet.
- 6- Peut solliciter une médiation en cas de conflit avec le doctorant.
- 7- Développe l'autonomie et la responsabilité du doctorant.
- 8- Veille à la diffusion et à la valorisation du travail du doctorant en respectant les règles de propriété intellectuelle.
- 9- Respecte les engagements de confidentialité.

III –Droits et devoirs du doctorant

- 1- Participe à l'élaboration de son projet et à la recherche de son financement.
- 2- Respecte les règles relatives à la vie collective, à la déontologie scientifique, à l'hygiène et à la sécurité.
- 3- S'implique activement dans la réalisation de son projet de thèse.
- 4- Peut solliciter une médiation en cas de conflit avec son directeur.
- 5- Présente ses travaux lors de séminaires de l'UMRI, de la formation doctorale ou de l'école doctorale dont il relève.
- 6- Participe à la vie de l'UMRI d'accueil et de l'école doctorale.
- 7- Est auteur pour tous les travaux issus de sa thèse.
- 8- Respecte les engagements de confidentialité de ses travaux de recherche et de ceux du laboratoire.
- 9- S'engage à répondre, après l'obtention de sa thèse, aux questionnaires lancés par son école doctorale afin de suivre le parcours professionnel des docteurs de son établissement.
- 10- Rédige durant sa première année de thèse (voire sa deuxième année) un texte de 1 à 4 page(s) précisant : les enjeux éthiques, sociétaux et environnementaux de la recherche qu'il effectue aujourd'hui et qu'il prépare pour demain.

Yamoussoukro, le

Année Scolaire 20...../ 20.....

Le Doctorant

Nom :

Prénoms :

Signature :

Le Directeur de thèse à l'INP-HB

Nom :

Prénoms :

Signature

Le Directeur de l'UMRI

Nom :

Prénoms :

Signature

Le Directeur de l'Ecole Doctorale

Nom :

Prénoms :

Signature